

*Question présentée par la députée :  
Mme Christina Meissner*

*Date de dépôt : 15 avril 2014*

## **Question écrite urgente**

### **Développement durable, économise-t-on sur les moyens ?**

En consultant le site internet du développement durable, ([http://ge.ch/dares/developpement-durable/conseil\\_developpement\\_durable-1114-3465.html](http://ge.ch/dares/developpement-durable/conseil_developpement_durable-1114-3465.html)) on constate que le Conseil du développement durable y est traité de manière plus que succincte. Aucune information sur sa composition, ses actions. Aucune information sur sa relation avec le service du développement durable, pas plus d'ailleurs que sur les propositions d'actions qu'il aurait pu avoir. Ce manque d'information est d'autant plus regrettable que, de par sa composition, le Conseil ne garantit pas la représentativité de tous les partis siégeant au Grand Conseil, qui permettrait pourtant d'offrir un plus grand écho aux travaux du Conseil.

A l'heure du renouvellement des commissions officielles, il serait utile de pouvoir s'informer via le site internet sur le rôle rempli par ce Conseil. Il serait notamment important que les rapports sur l'agenda 21, dont le suivi est assuré par le Conseil, soient disponibles en ligne. Ainsi le rôle de sensibilisation tel que le règlement (K 1 70.04) le prévoit, serait effectivement rempli.

La population, sensible à l'importance du développement durable pour l'avenir de sa planète, serait très heureuse de pouvoir disposer d'informations via internet sur le rôle et les travaux du Conseil, ce d'autant plus que le nouveau règlement du Conseil ne prévoit plus l'obligation d'établir un rapport sur ses activités à la fin de son mandat.

*Mes questions sont les suivantes :*

- 1. Quels sont les moyens dont dispose le Conseil du développement durable pour remplir sa mission ?*
- 2. Qui s'occupe de la page du site internet consacré au Conseil du développement durable ?*
- 3. De quels moyens dispose la population pour s'informer des travaux du Conseil du développement durable, malgré la fin de l'obligation de rendre rapport sur ses activités ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.